

draient moins àpres. Le Parlement central pourrait travailler sans rien savoir des luttes nationales. Dans les Diètes l'institution des curies nationales assurerait la minorité contre l'oppression de la majorité. Les luttes se transporteraient devant les Tribunaux nationaux, qui seraient ainsi une sorte des Tribunaux administratifs. La vie publique ne serait pas constamment ébranlée par le déchaînement des passions nationales.

C'est dans cette organisation ou dans une organisation semblable, qu'il faut chercher la solution du problème autrichien.

Une solution assez semblable à celle de Palatsky a été proposée, il y a deux ans, par un publiciste roumain, Aurel C. Popovici (1). Il divise l'Autriche en 15 territoires nationaux autonomes, dont trois seraient allemands, deux magyars, deux italiens, un tchèque, un slavaque, un polonais, un ruthène, quatre pour les Slaves du sud et enfin un roumain. Ces territoires seraient autonomes et auraient des frontières réelles. Le dualisme disparaîtrait. Le Parlement central serait élu directement par toutes les nations et aurait la compétence pour les affaires étrangères, militaires, douanières, postes, télégraphes, chemins de fer, marine, monnaie, hygiène, finances communes, droit pénal, civil, commercial. Pour les autres affaires les Diètes nationales seraient autonomes. Elles pourraient aussi voter et modifier leur propre Constitution avec l'assentiment du Parlement. L'allemand serait la langue d'état. L'auteur laisse les minorités nationales, englobées dans les territoires nationaux,

(1) Aurel C. Popovici : Die Vereinigten Staaten von Gross-Oesterreich. Leipzig 1906.